



Cours d'arbitre 'B'

Objectif du cours

L'arbitre comprend :-

- Le marquage (inclus des systèmes écrits pour noter les points)
- Les annonces standard
- Les situations de let
- Le chronométrage
- La sécurité des joueurs
- Les blessures
- Le rôle de l'arbitre et du marqueur
- Les avertissements et pénalités
- La gestion des réclamations de la part des joueurs

L'arbitre est accrédité à arbitrer des matchs lors des tournois du niveau A et lors des matchs interclub de la ligue A.

Déroulement du cours :-

- Présentation (théorie)
- Instruction pratique
- Test vidéo sur des situations de let

Durée du cours :

4 heures (2h de théorie, 1h de pratique et 1h de test et réponses)

Matériel fourni aux participants du cours :

- Tableau « Réflexions de l'arbitre sur une demande de let » (règle 12)
- Tableau « Décisions concernant : saignement, maladie, indisposition ou blessure » (règle 16)
- Réponses recommandées aux réclamations de la part des joueurs
- Règle de squash

Aménagement du cours :

Salle de classe avec des chaises, des tables, un magnétoscope et une télévision
1 court de squash pendant 1h

Nombre de participants recommandés :

8



Cours sera donné par :

Un présentateur de cours d'arbitrage, accrédité par Squash Romandie

Prix d'inscription :-

Frs. 30.-- par participant, payable une semaine avant le cours

Préalables du cours :-

Une accréditation d'arbitre C ou équivalent

Avoir réussi une évaluation d'arbitre C ou équivalent

Possibilité de répéter le cours autant de fois que l'on veut

(Les joueurs du niveau A et B peuvent demander d'être dispensés d'une accréditation d'arbitre C)

Pour obtenir une accréditation d'arbitre B, les participants, ayant suivi le cours, doivent passer deux évaluations lors des matchs officiels de joueurs du niveau B ou plus. Au moins un de ces deux évaluations doit être assisté par un autre assesseur que celui qui a présenté le cours.

L'accréditation d'arbitre B est valable pour trois ans et peut être renouvelée par une évaluation supplémentaire plus la preuve d'une activité d'arbitrage régulière à des niveaux qui correspondent à cette accréditation.